

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour cette première réunion de la Commission Consultative Paritaire Unifiée (CCPU) des contractuels du Ministère des Armées, à titre liminaire nous vous rappelons que nous vous avons fait parvenir la semaine dernière des questions concernant cette instance.

Cette nouvelle commission remplace les deux précédentes CCPMD et CCPAD. Ces deux commissions étaient relativement bien organisées dans la mesure où les collèges régis par les mêmes textes permettaient à tous les agents d'être représentés.

Aujourd'hui ce n'est plus le cas puisque la commission est composée de deux collèges, un pour catégorie A et l'autre pour les catégories B et C. mais en revanche, plus aucune représentation des agents à partir des textes régissant leur recrutement ainsi que la gestion de leur carrière.

Pour ce nouveau mandat, dans cette nouvelle instance pour les contractuels, les élus **CGT** resteront vigilants quant à la poursuite de travaux engagés lors des 2 précédentes commissions, notamment sur **des dossiers toujours en suspens...**

Celui des agents BERKANI C 34 (actuels ou ex.) et la question de la Rémunération Nette Maintenue RNM que L'administration s'est engagée à régulariser. **Concernant l'application de l'arrêt GRIMLER**, il est urgent de clôturer ce sujet qui dure depuis des années.

Pour les agents restants décret 49 : il est impératif de compenser l'écart de traitement avec les fonctionnaires par une augmentation conséquente de l'Indemnité de fonction technique. Dans les EPA les agents D-49 sont toujours traités de façon inéquitable, la proposition initiale d'amélioration salariale ne leur a toujours pas été faite (84-16...)

Enfin, les élus CGT seront extrêmement vigilants quant à la manière dont seront aborder les questions relatives **aux agents 84 16**. Dans les années à venir des recrutements massifs sont envisagé en CDD, sans grille de salaire et avec un niveau de recrutement totalement aléatoire. La CGT s'opposera avec énergie à la précarisation de ces personnels.

Aujourd'hui les personnels dans toutes les catégories subissent des écarts de rémunération pour des postes équivalents.

La CGT revendique depuis de nombreuses années la création d'un **Règlement Intérieur Ministériel (RIM)** qui s'appliquerait à tous les agents contractuels de catégories A, B et C du Ministère ainsi qu'à ses établissements publics. L'objectif de ce RIM serait d'uniformiser les niveaux de recrutement et d'avancement en fonction des postes à tenir et des diplômes exigés.

Merci de votre attention

Les élus CGT

Michel CUQ
Jean Luc LANGLOIS
Virginie PARENT
Angélique RISSON (excusée)